

# La banque de ressources

Le sexisme et les violences sexuelles au travail

Réalisé avec le soutien de





Cliquez pour ajouter du  
texte

# Le sexisme et les violences sexuelles au travail : le jeu de l'ANACT

## Objectifs du jeu :

- Démasquer les diverses facettes du sexisme et du non sexisme
- Identifier les agissements sexistes, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles au travail
- Faciliter une prise de conscience du sujet et en débattre avec son environnement de travail
- Constituer une premier étape d'une politique de prévention

## Règles du jeu :

Vous êtes plongé.e.s dans le monde de la restauration, quatre équipes devront s'affronter pour remplir au mieux leurs commandes client.e.s et obtenir le plus de points en répondant à des questions et en remplissant des défis.

Les quatre équipes vont devoir répondre à des questions de connaissances, reconnaître une situation sexiste ou non au travail, et identifier des facteurs sources du sexisme au travail.

Jeu pouvant aller de 4 à 12 joueurs et un maître du jeu. Durée : 45 minutes.

## Contenu du jeu :

- Un plateau de jeu
- 150 cartes (quizz, indices, devinettes)
- Divers pions de couleurs
- Des badges
- 4 totems
- Règle du jeu

Selon une enquête, quels sont les deux effets plus fréquemment observés suite à un harcèlement sexuel au travail ?

- A. Un arrêt de travail
- B. Une démission demandée par l'employeur
- C. Une mutation
- D. Une atteinte à la santé physique ou mentale
- E. Un blocage de la carrière
- F. Un licenciement

R : D & E (Enquête sur le harcèlement sexuel au travail du Défenseur des Droits, 2014).



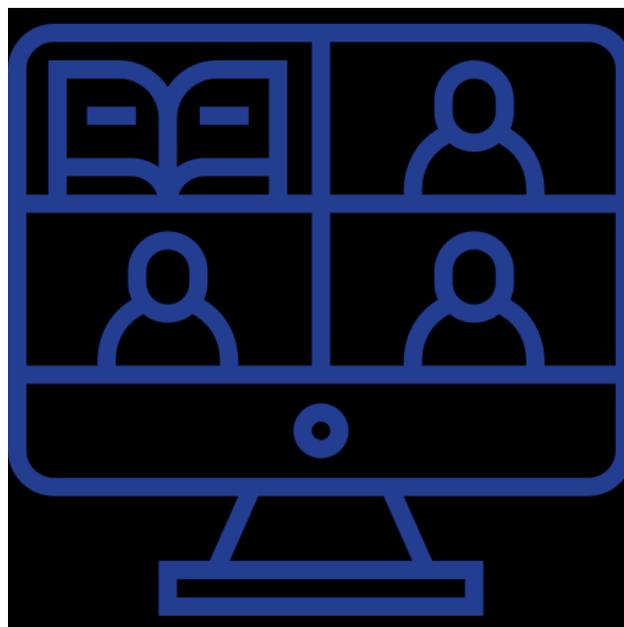
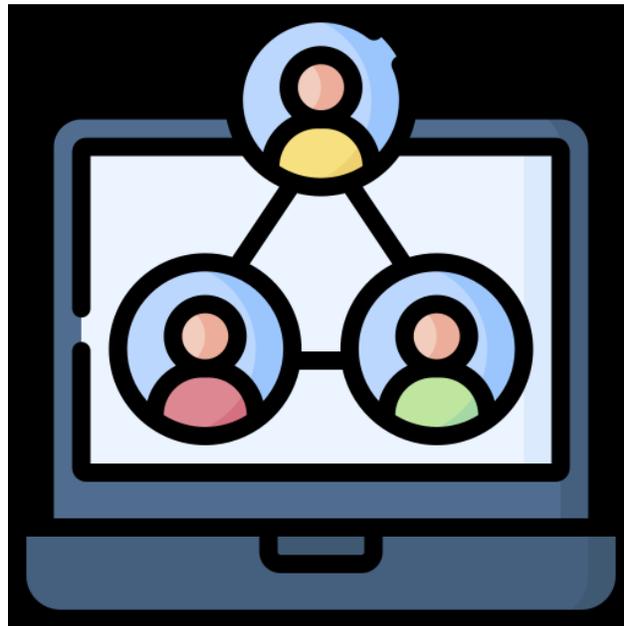
Faire des blagues comme «on nous a encore recruté une blonde» ou «c'est un homme, il ne peut pas faire deux choses en même temps» relève du...

- A. Sexisme «bienveillant»
- B. Sexisme masqué
- C. Sexisme hostile

R : B  
(Manière camouflée de discréditer femmes ou hommes, selon le rapport du CSEP en 2015).

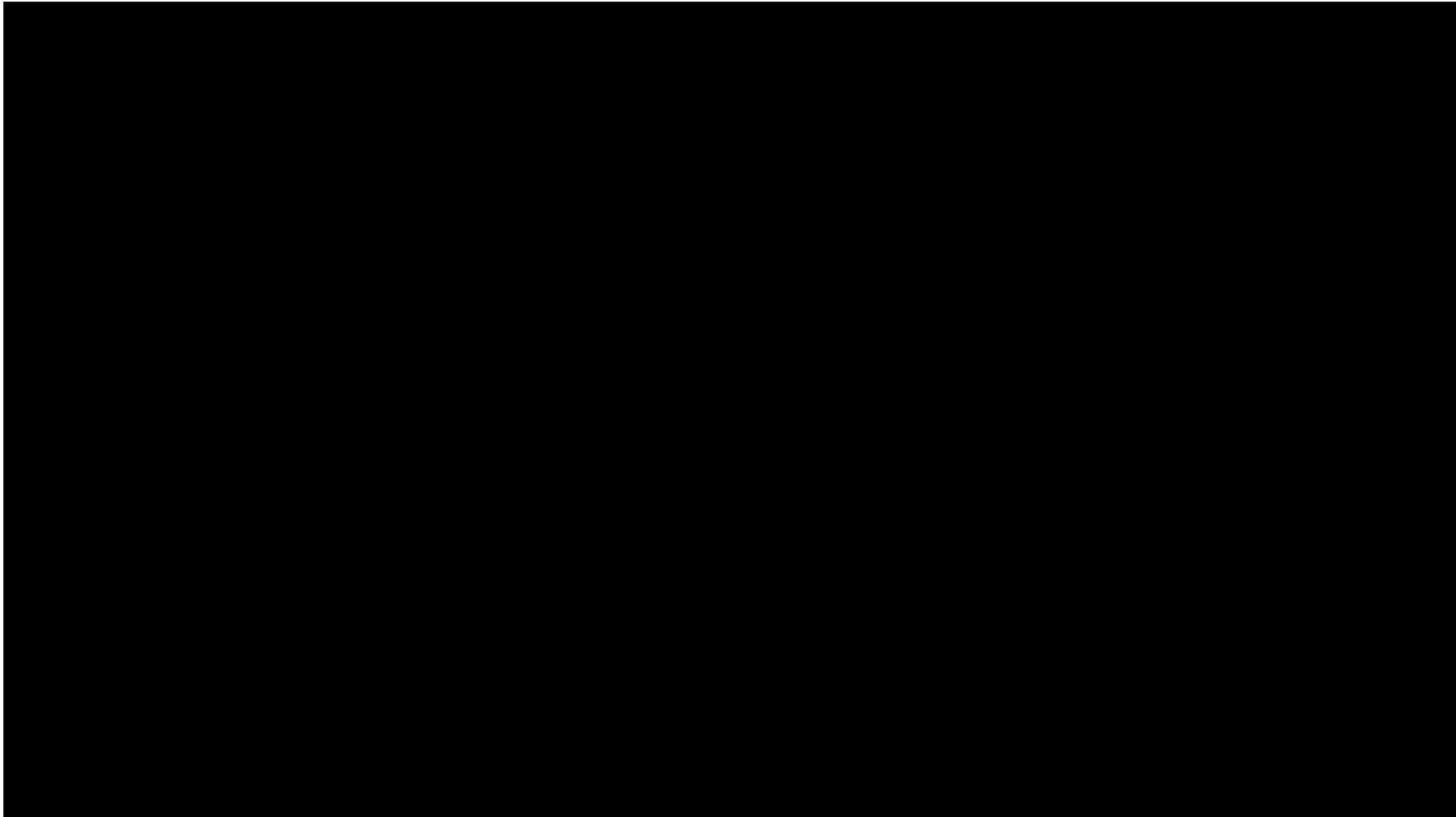
Exemple de questions possibles au jeu de l'ANACT

Retrouvez ici plus d'informations sur le jeu :  
<https://www.anact.fr/sexisme-sans-facon>

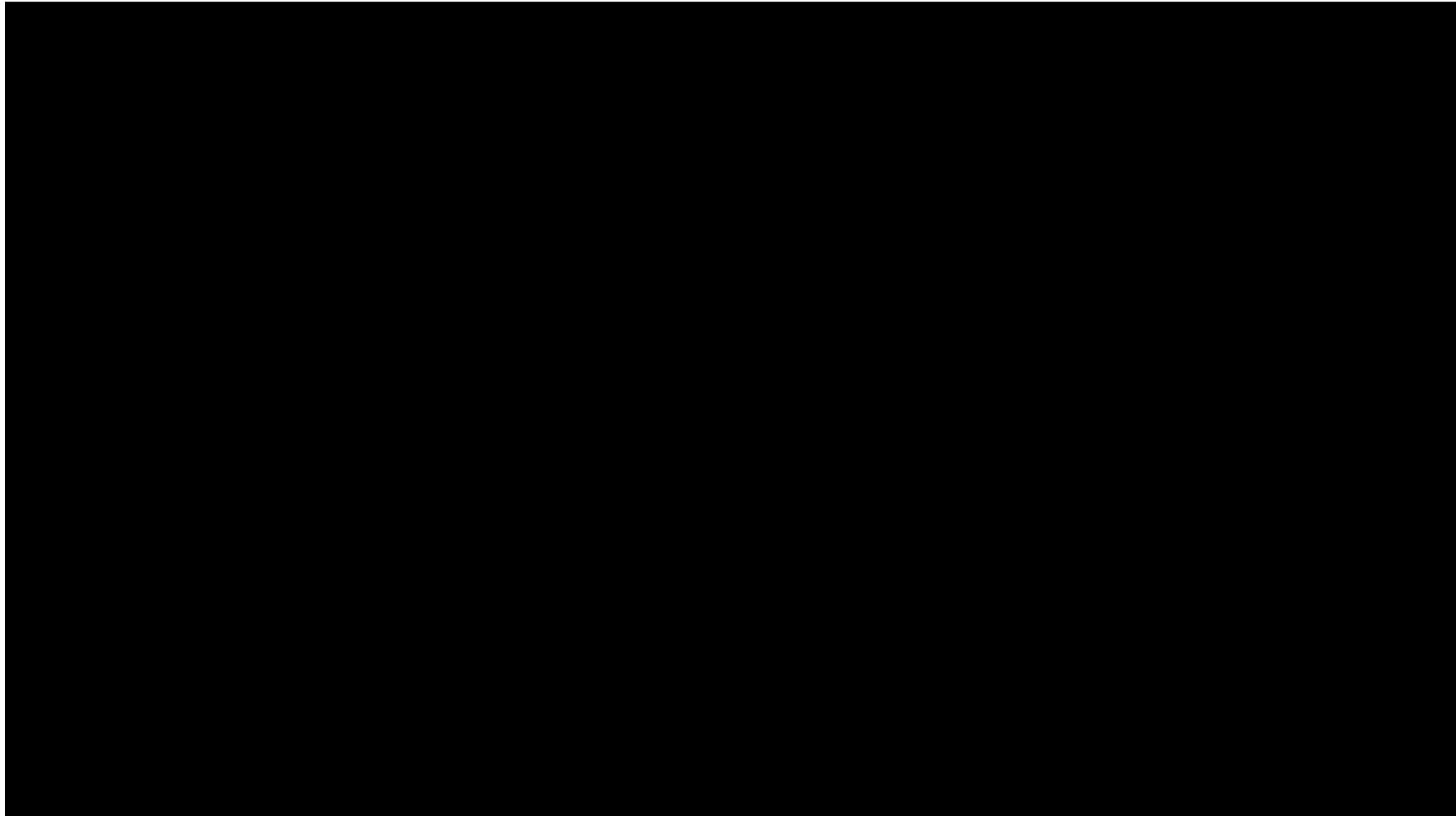


Le sexisme et les violences sexuelles au travail : **les webinaires de l'ANACT**

## Webinaire 1/4 : Sexisme au travail, un nouveau risque professionnel ?



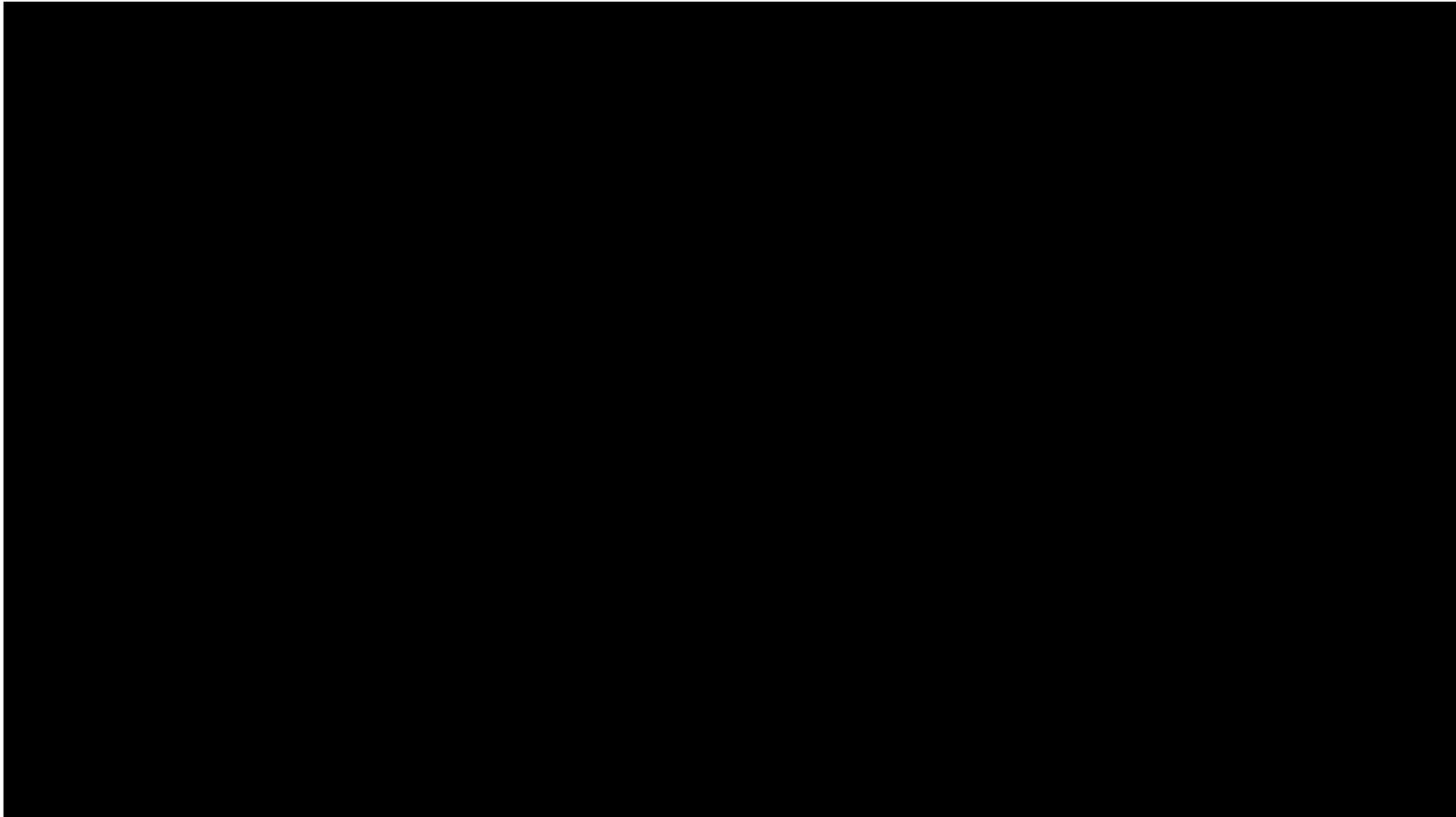
## Webinaire 2/4 : Sexisme au travail, comment évaluer le risque et agir en amont ?

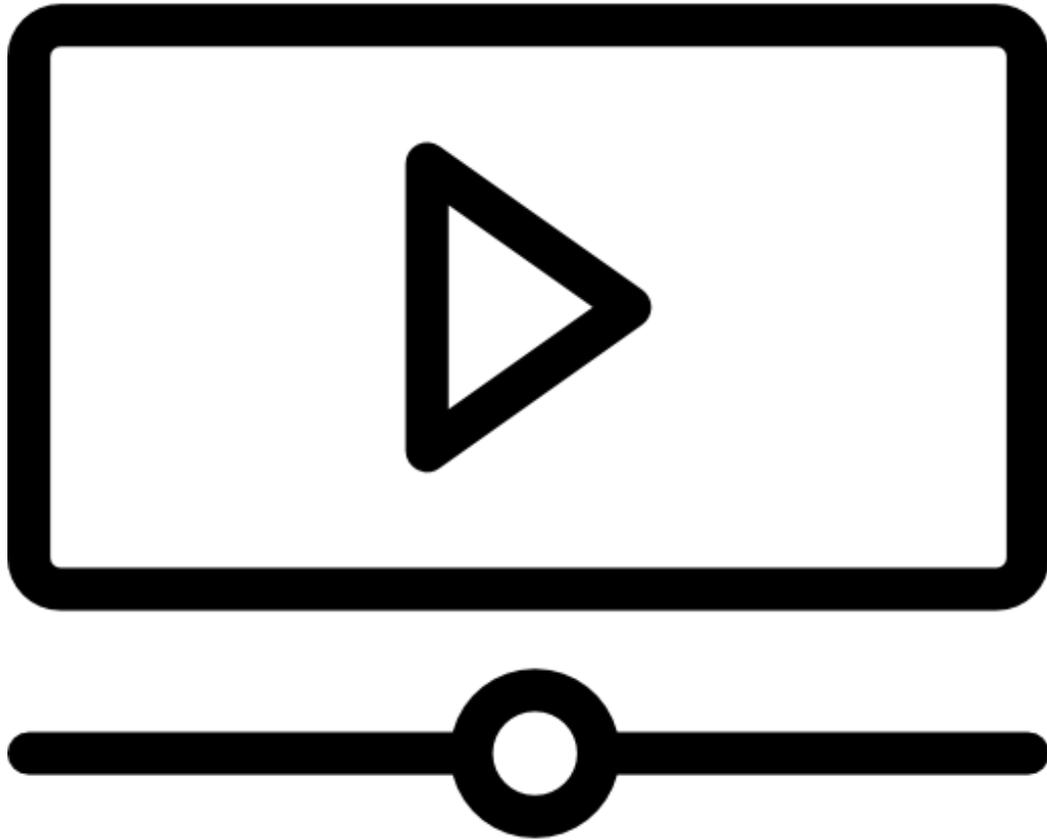


## Webinaire 3/4 : Sexisme au travail, comment sensibiliser et former ?



## Webinaire 4/4 : Sexisme au travail, comment traiter un cas ?



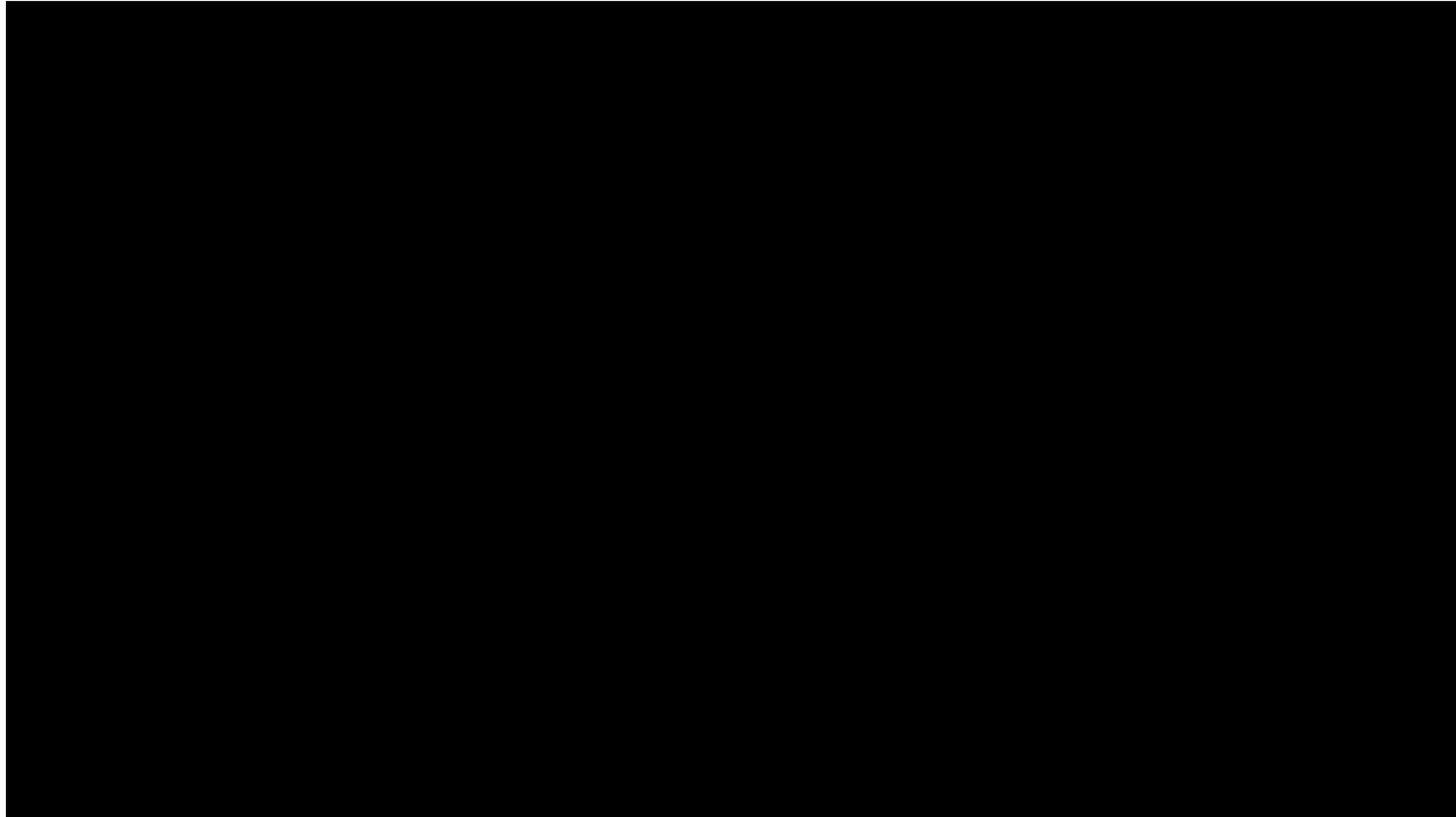


Le sexisme et les  
violences sexuelles au  
travail : **la**  
**vidéothèque**

## Harcèlement sexuel au travail, FACE :



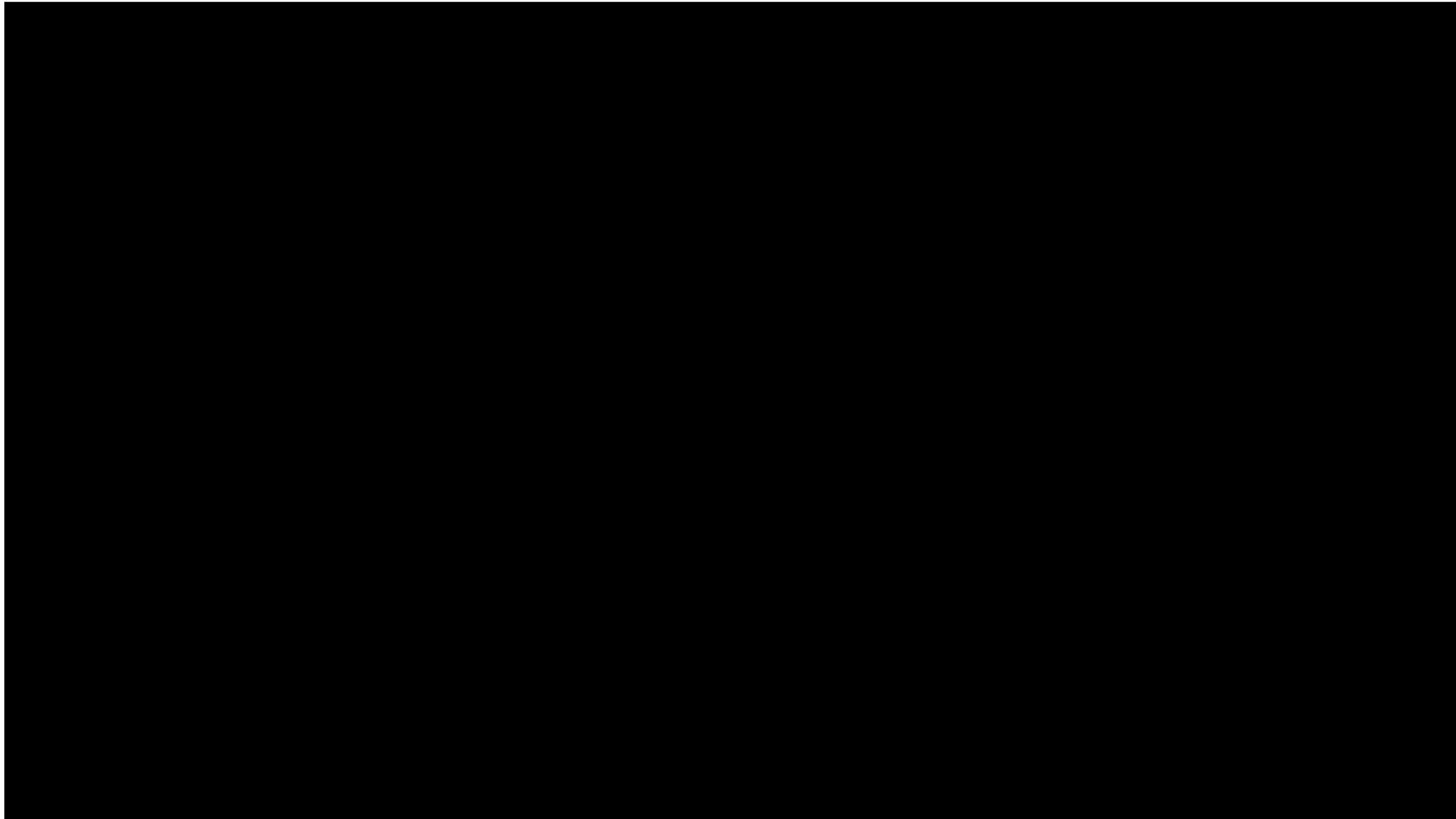
## Campagne de lutte contre les AGRESSIONS SEXUELLES, Académie de Rennes :



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

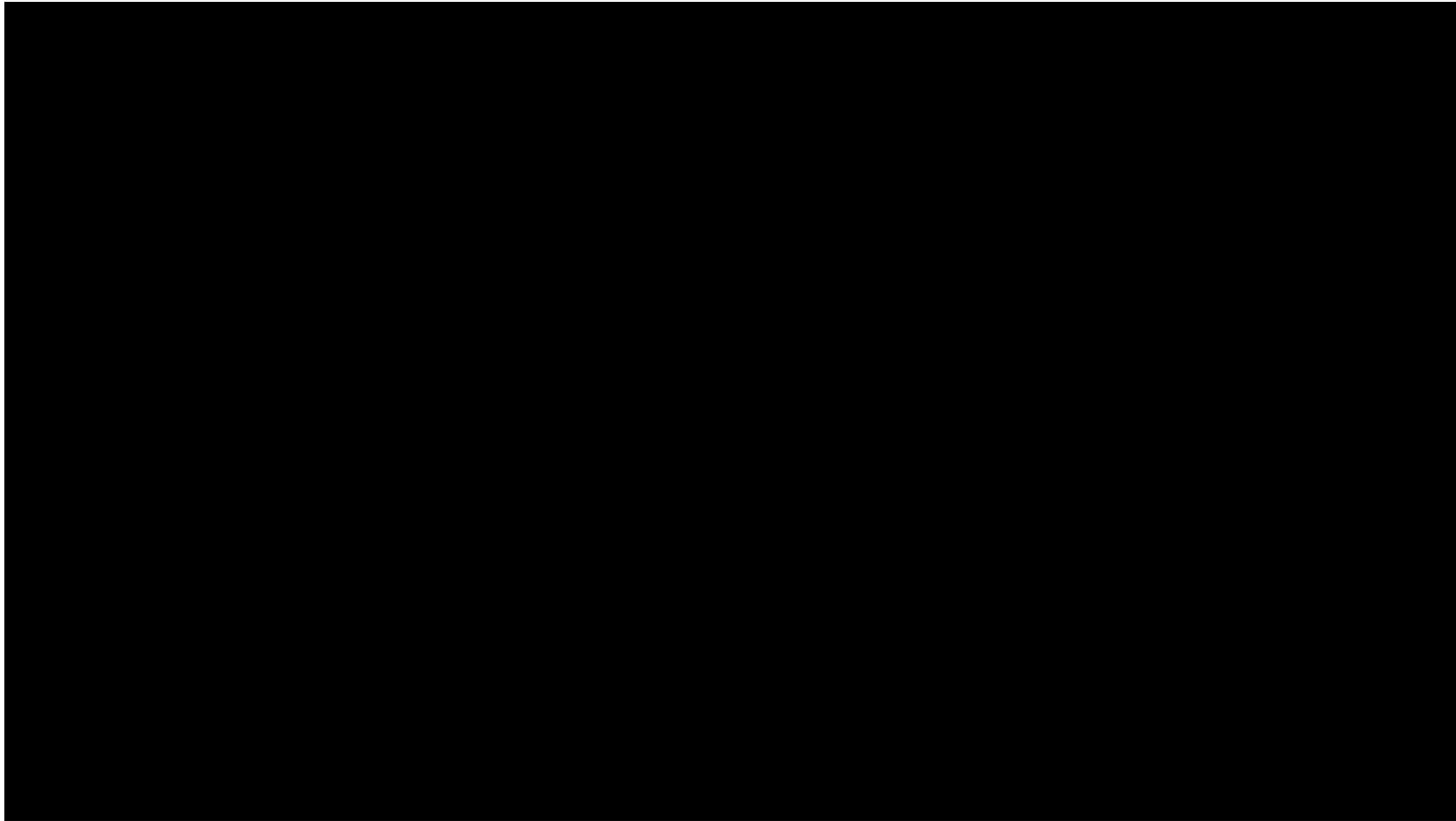
## Campagne de lutte contre les agissements SEXISTES au travail , Académie de Rennes :



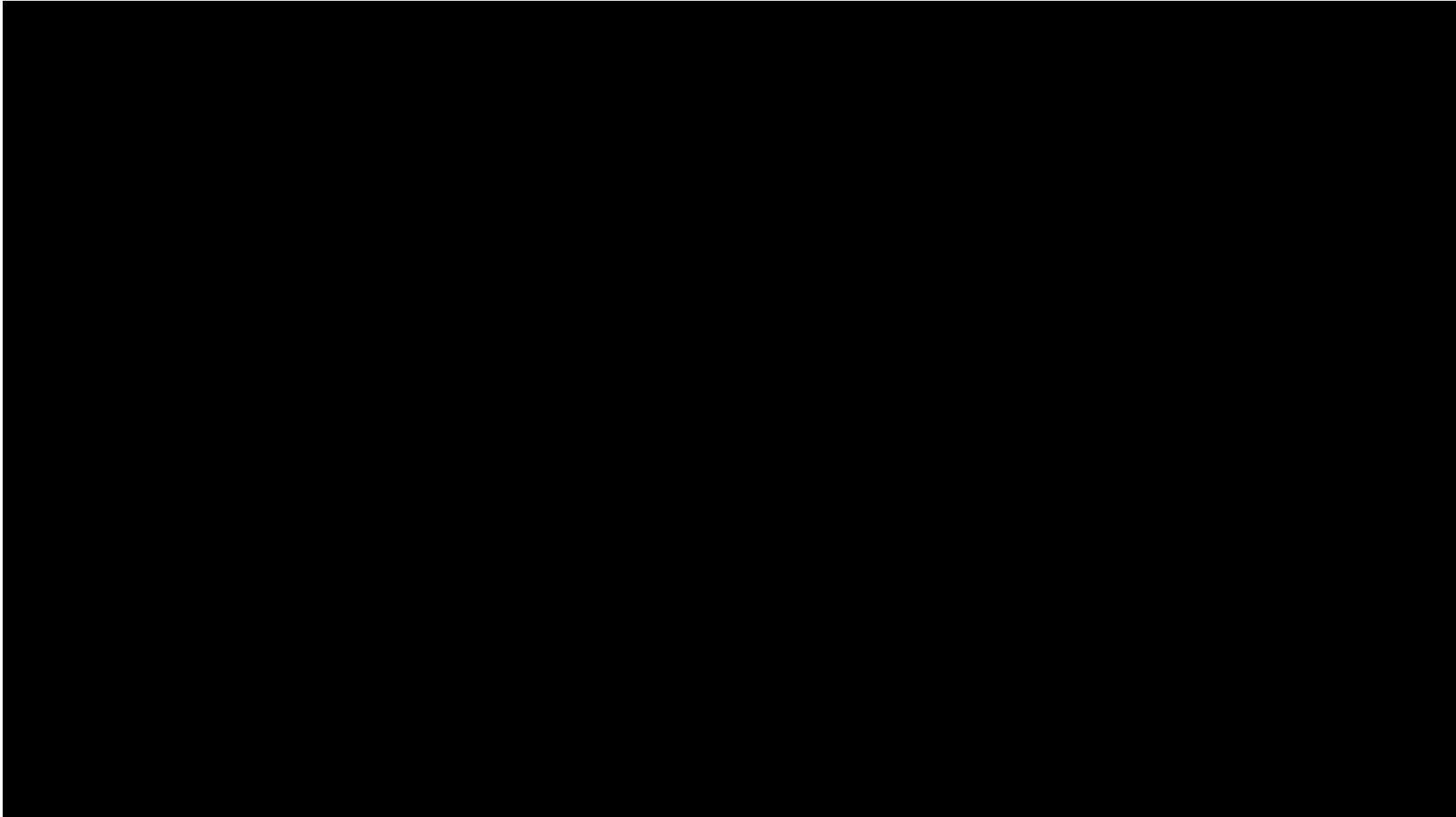
**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Violences sexistes et sexuelles au travail, de quoi parle-t-on ?, CIDFF Centre-Val de Loire



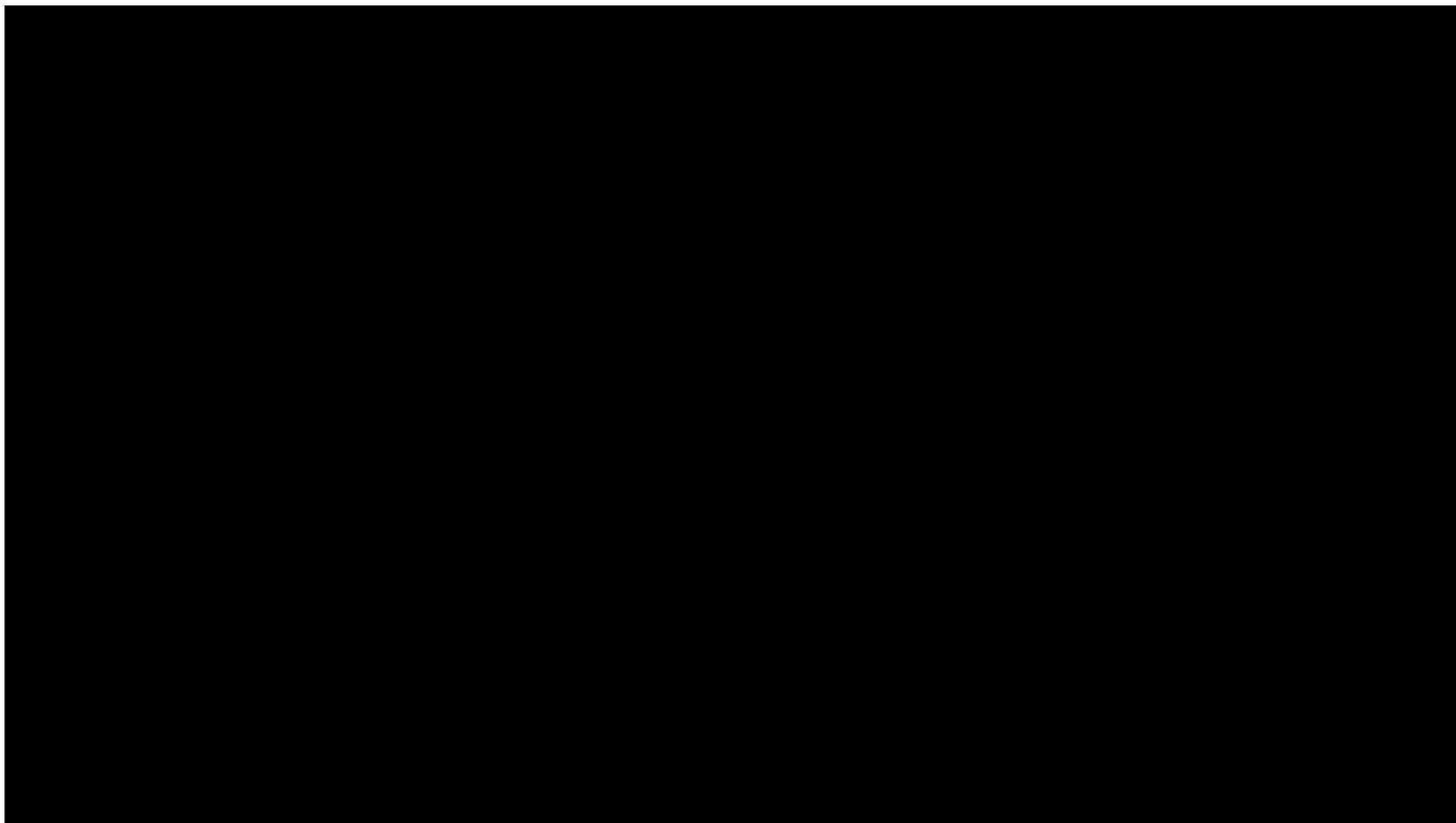
## Violences sexistes et sexuelles dans la sphère professionnelle - Réagir peut tout changer, Gouvernement



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Au boulot, Défenseur des Droits :



## Après vous, BNP Paribas, MobileFilm Festival :





Le sexisme et les  
violences sexuelles au  
travail : **les outils  
possibles**

## Le test de l'application Me andyoutoo :



<https://app.meandyoutoo.fr/meandyoutoo/questionnaire-sexisme>

## Le déclaration des droits des victimes, ATSO Formation Conseil :

### Abus de consentement : déclaration des droits de la victime

1. Le droit à une écoute impartiale et inconditionnelle
2. Le droit à l'information quant à ses droits et ses obligations
3. Un délai de réflexion confortable, en respectant les délais règlementaires
4. Le droit de porter plainte
5. Le droit de changer d'avis
6. ....
7. ....
8. ....
9. ....
10. ....

Les dernières lignes sont vides afin d'amener la structure à s'interroger sur ce qu'elle veut donner comme cadre au sujet des agissements sexistes et du harcèlement sexuel

Disponible sur notre sharepoint :  
<https://facealemploi.sharepoint.com/sites/SexismeviolencessexuellesGroupe detravail>

## Une campagne d'affichage pour sensibiliser les équipes d'entreprise (affiche dématérialisée), JUMP :



Téléchargement de la campagne possible ici : <http://jump.eu.com/resources/sexism/>

## Le guide de la CFDT : Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail :

# PRÉVENTION DES **VIOLENCES** **SEXISTES** ET **SEXUELLES** AU TRAVAIL

Guide disponible ici :

[https://www.cfdt.fr/portail/outils/guides/prevention-des-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-deuxieme-edition-srv2\\_491504](https://www.cfdt.fr/portail/outils/guides/prevention-des-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-deuxieme-edition-srv2_491504)

	Page
DE QUOI PARLE-T-ON?	6
LA PRÉVENTION DANS LE CADRE DU TRAVAIL	22
LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES	32
LES ACTIONS DE LA CFDT DEPUIS 40 ANS	46
<b>ANNEXES</b>	58

## L'application 1001 Égalités, OPCALIA :



## L'initiative #StOpE :

initiative  
**#StOpE**



Au travers de cette initiative, comme premières entreprises signataires, nous prenons l'engagement de déployer au cours de l'année à venir au moins une des actions prioritaires suivantes :

- 1 **Afficher et appliquer le principe de tolérance zéro**
- 2 **Informier pour faire prendre conscience des comportements sexistes (actes, propos, attitudes) et de leurs impacts**
- 3 **Former de façon ciblée sur les obligations et les bonnes pratiques de lutte contre le sexisme ordinaire**
- 4 **Diffuser des outils pédagogiques aux salariés pour faire face aux agissements sexistes en entreprise**
- 5 **Inciter l'ensemble des salariés à contribuer, à prévenir, à identifier les comportements sexistes et à réagir face au sexisme ordinaire**
- 6 **Prévenir les situations de sexisme et accompagner de manière personnalisée les victimes, témoins et décideurs dans la remontée et la prise en charge des agissements sexistes**
- 7 **Sanctionner les comportements répréhensibles et communiquer sur les sanctions associées**
- 8 **Mesurer et mettre en place des indicateurs de suivi pour adapter la politique de lutte contre le sexisme ordinaire**

## Le projet CEASE, FACE :

### Comment réagir face à un(e) collègue victime de violences conjugales?

#### Que puis-je faire ?

- Laissez votre collègue s'exprimer. Consacrez-lui du temps.
- Soyez à l'écoute, soutenez votre collègue sans jugement.
- Respectez la confidentialité et la vie privée de votre collègue. Ne divulguez pas les informations transmises, à moins qu'il ou elle ne vous permette de le faire.
- Ne blâmez pas votre collègue.



#### À quoi m'attendre ?

- Attendez-vous à un large spectre d'émotions, de la colère à la culpabilité.
- Respectez les choix de votre collègue, ceux-ci peuvent être différents des vôtres.
- Si votre collègue a besoin de s'absenter du travail, restez en contact régulièrement.

#### Que dois-je dire ?

- Remerciez votre collègue d'avoir partagé son histoire avec vous. Faites preuve de compréhension.
- Informez votre collègue de l'existence de services internes et externes de prévention.
- Demandez-lui ce que vous pouvez faire pour l'aider.

Êtes-vous victime de violences conjugales? 



### Ne détournez pas le regard. Agissez.

Êtes-vous victime de violences conjugales? 

This project was funded by the European Union's Rights, Equality and Citizenship Program (2014-2020)



cease-project.eu

Involve companies to  
**CEASE**  
 gender-based violence

Le projet CEASE vise à sensibiliser les entreprises à créer un environnement de travail sûr et confortable et à orienter les victimes vers l'organisation de base, à travers une carte européenne regroupant les associations qui luttent contre la VBG (violences basées sur le genre).

## Le guide pour lutter contre les violences faites aux femmes, Conseil Départemental de l'Hérault :

### DÉTECTONS

#### LES VIOLENCES CONJUGALES

- > Il contrôle mes sorties, mes vêtements, mon maquillage
- > Il fouille dans mon téléphone, décide qui je peux voir (ami-e-s, famille)
- > Il me manipule, me rabaisse, me fait culpabiliser
- > Il menace de se suicider à cause de moi, exerce un chantage affectif

#### Je suis victime de violences..

#### ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

- > Il contrôle mes dépenses et mes moyens de paiement
- > Il m'interdit de travailler
- > Il me confisque mes documents administratifs (carte d'identité, passeport, carte Vitale...)

#### VERBALES, VOIRE D'HARCÈLEMENT

- > Il pique une colère, jette tout autour de lui lorsque quelque chose lui déplaît
- > Il m'envoie des messages, m'appelle en permanence et se met en colère si je ne réponds pas tout de suite

**Si vous vous êtes reconnue dans l'une de ces situations, nous sommes là pour vous aider.**

#### PSYCHOLOGIQUES

- > Il m'insulte, me menace
- > Il me crie dessus et m'intimide
- > Il m'enferme jusqu'à ce qu'il décide que je puisse sortir
- > Il manipule mes enfants contre moi

#### PHYSIQUES OU SEXUELLES

- > Il insiste pour que je lui envoie des photos intimes
- > Il me touche les parties intimes sans mon accord
- > Il m'impose des pratiques sexuelles que je n'ai pas envie de faire
- > Il me force à avoir des rapports sexuels
- > Il me pousse, me bouscule, me frappe, me giflé
- > Il m'étrangle, me brûle

### NOUS VOUS METTONS À L'ABRI

#### > En cas d'urgence

##### Contactez le 115, urgence hébergement.

Contactez l'un des 36 services départementaux des solidarités où des travailleurs sociaux pourront vous proposer des solutions d'hébergement d'urgence.

Contactez les services de police et de gendarmerie, ils peuvent également assurer les liaisons nécessaires pour votre hébergement.

#### > Si vous souhaitez quitter votre domicile

Contactez le service départemental des solidarités le plus proche, des travailleurs sociaux pourront vous aider dans vos démarches de relogement.

#### > Nous vous aidons à protéger vos enfants

##### Contactez le 119 Allo enfance en danger, 7j/7, 24h/24, appel gratuit

Les enfants exposés aux violences conjugales, qu'ils soient témoins ou victimes collatérales nécessitent aussi d'être protégés. Le Département de l'Hérault et les associations peuvent vous proposer un soutien psychologique pour vos enfants. La justice peut quant à elle fixer les modalités d'exercice de l'autorité parentale et interdire la sortie du territoire de vos enfants.

#### arretonslesviolences.gouv.fr

Vous y trouverez toutes les informations sur vos droits et les contacts à conserver.

#### Pour toute urgence

**39 19**  
Numéro d'écoute national  
(24h/24, 7j/7, appel gratuit et anonyme)

- > 17 ou 112 : Police Secours
- > 18 : Pompiers
- > 115 : Urgence hébergement
- > 114 : SMS gratuit si vous ne pouvez pas parler (danger, handicap)

Service communication du Département de l'Hérault - ©Shutterstock - Novembre 2020

Departement **Hérault**

**CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES**  
Le Département toujours présent.

NUMÉRO D'ÉCOUTE NATIONAL  
**3919**  
ARRÊTONS LES VIOLENCES

NUMÉRO D'ÉCOUTE NATIONAL  
**119**  
ALLO ENFANCE EN DANGER

herault.fr  
SUIVEZ-NOUS SUR

Le guide pour combattre les violences sexistes et sexuelles, la CGT :



PRÉVENTION  
PROTECTION  
SANCTION



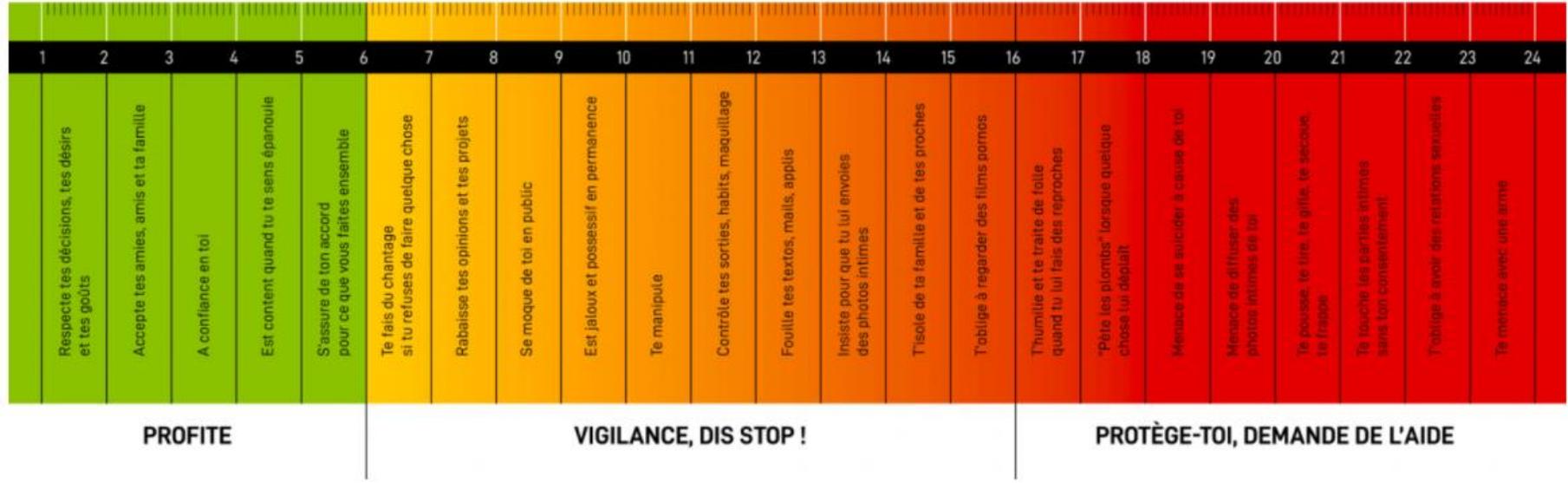
**COMBATTRE  
LES VIOLENCES  
SEXISTES  
ET SEXUELLES**



## Les violentomètre :

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

# Le violentomètre



Réalisé avec le soutien de

